

Communiqué de presse  
7 février 2020

## L'aviculture rurale européenne affirme les besoins d'une production biologique ambitieuse en cohérence avec les attentes sociétales

Plus de 80 personnes ont répondu présentes, jeudi 6 février au Parlement européen à Bruxelles, pour la conférence-débat organisée par l'Association européenne des volailles rurales (ERPA) sur le thème : « *L'aviculture européenne : Une seule réalité ? Focus sur l'aviculture biologique* ».

Qualité, terroir, avenir, santé, bien-être animal...les participants se sont prêtés à l'exercice d'écrire ce que leur évoque l'aviculture biologique. Ces termes renvoient à l'image ainsi qu'aux attentes des consommateurs quant à un mode de production à taille humaine, respectueux des animaux et digne de confiance. Cette filière biologique représente dans l'Union européenne environ 60 000 tonnes de volailles de chair et 22 millions de poules pondeuses par an.

Suite à l'accueil chaleureux de l'Eurodéputé **Éric Andrieu** (S&D, France) – parrain de l'événement – plusieurs intervenants se sont exprimés : **Maciej Golubiewski**, chef de cabinet du Commissaire à l'Agriculture Janusz Wojciechowski, a témoigné le soutien de son Commissaire envers l'aviculture biologique et souligné son potentiel pour réaliser la transition prévue par le « Pacte vert » européen. Un Plan d'actions pour le développement de l'agriculture biologique sera proposé au cours de l'année. Quant à **Laurène Leroy** - de l'Institut technique avicole français (ITAVI) - elle a présenté une récente étude intitulée « *Etat des lieux des filières avicoles biologiques dans l'Union européenne* », qui met en évidence la diversité des systèmes d'aviculture biologique en Europe ainsi que les disparités entre les Etats membres dans l'application de la législation européenne sur l'agriculture biologique.

Par la voix de son président **Carlos Terraz**, ERPA a mis en garde contre le risque d'industrialisation induit par le Règlement européen 2018/848 relatif à la production biologique et les actes d'exécution associés qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : « **Nous avons pu vérifier que le futur règlement ne répond pas du tout à nos valeurs. Par exemple, il n'y aura plus de limitations sur la taille des bâtiments, une réalité qui implique une « industrialisation » s'éloignant complètement de l'image que les consommateurs se font du mode de production biologique.** »

La question du modèle d'aviculture biologique à promouvoir a justement été discutée lors d'une table ronde avec **Nicolas Verlet** (Commission européenne), **Lone Andersen** (Copa-Cogeca), **Yolin Targé** (représentant d'ERPA et éleveur en Wallonie) ainsi que M. Andrieu. Les échanges ont mis en évidence la demande croissante en produits bio mais également des positions divergentes sur des éléments centraux de la réglementation européenne comme la définition de la croissance lente des volailles ou encore la surface maximum autorisée des bâtiments de poules pondeuses.

Pour Eric Andrieu, le Règlement de base relatif à l'agriculture biologique est (déjà) dépassé et l'enjeu « *matriciel* » du changement climatique appelle à des ambitions plus grandes pour la production biologique, que les élus doivent être en mesure d'anticiper en raison de « *l'écart entre le temps économique et le temps législatif* ».

Attentif aux attentes sociétales et en accord avec ses valeurs, ERPA entend continuer à promouvoir une aviculture biologique extensive, à taille humaine, de plein air, respectueuse du bien-être animal et apportant des produits de haute qualité.



*Créée en 2007, ERPA a notamment pour objectifs de préserver et de développer la production de volailles rurales en Europe (volailles de chair colorées issues de souches rustiques à croissance lente) et de promouvoir ses particularités ainsi que de défendre les modes d'élevage plein air, extensifs et familiaux. Plus d'informations sont disponibles sur : <https://erpa-ruralpoultry.wixsite.com/erpa-en>*